

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD130

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 52, substituer aux mots :

« de la consommation »,

les mots :

« de leur consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction précisant que la référence de 2021 pour l'objectif d'économies d'énergie de 1,9% correspond à la consommation d'énergie finale des organismes publics et non de l'ensemble de la consommation d'énergie finale de la France, objectif qui serait inatteignable en pratique